

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation passée avec l'association 13 Les Restaurants du Coeur du 8 février 2017 portant sur les locaux sis au 34A/34B boulevard Bouès 13003 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 8 février 2017 passée avec l'Association Départementale 13 des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur portant sur les locaux départementaux sis au 34 A/34 B boulevard Bouès 13003 à Marseille dont un projet est joint au présent rapport;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 75 du budget départemental.

Les élus du groupe des Elus indépendants votent contre.
Madame RUBIROLA et Monsieur PAYAN s'abstiennent.
Les autres conseillers départementaux votent pour.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée